



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 04 Mars 2015

Date de la convocation 18 Février 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à M.DO Laurent, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.BRUN Olivier à M.VALERO Claude. Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.RODRIGUEZ Joseph à M.DIDELET Serge,</p>

Objet : Charges à répartir : subvention d'équilibre de la ZAC de la Barthe – Ajout d'une année supplémentaire.

Monsieur COSTE rappelle que par délibération n°2011.01.27.17 en date du 27 janvier 2011, la Communauté de communes du Clermontais a constaté le déficit du budget annexe de la ZAC de la Barthe, relatif à l'achèvement des tranches 1 et 2, d'un montant de 1 286 510 euros, par une subvention d'équilibre du budget général.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, de transférer la subvention d'équilibre sur les charges à répartir au niveau du budget général et d'étaler l'apurement du déficit sur 5 ans, soit 257 302 euros par an. 2015 est la dernière année d'apurement de ce déficit.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015, il a été exposé d'ajouter une année supplémentaire à l'apurement de ce déficit, passant ainsi de 5 à 6 années, afin d'améliorer les équilibres budgétaires du budget général 2015, lourdement impactés par la baisse historique des dotations de l'Etat.

En conséquence, il est proposé d'ajouter une année pour l'apurement de la charge à répartir, à savoir :

- Budget primitif 2015 : chapitre 042 DF / chapitre 040 RI : 128 000 euros,
- Budget primitif 2016 : chapitre 042 DF / chapitre 040 RI : 129 302 euros.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 25 février 2015.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, d'ajouter une année pour l'apurement de la charge à répartir, à savoir :

- Budget primitif 2015 : chapitre 042 DF / chapitre 040 RI : 128 000 euros,
- Budget primitif 2016 : chapitre 042 DF / chapitre 040 RI : 129 302 euros.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150313-2015-03-04-15-DE
Date de télétransmission : 16/03/2015
Date de réception préfecture : 16/03/2015